

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2022

Début : 19h30

Fin : 22h30

Secrétaire de séance : Damien ROCHET

Membres du conseil municipal	PRESENT	ABSENT/ EXCUSE	POUVOIR
Patrick LABAYLE, Maire	X		
Florence BERRY, Adjointe	X		
Nicole CHANFREAU, Adjointe	X		
Antoine ROQUE, Adjoint	X		Arrivé à 19h40
Christine RONCALLI, Conseillère	X		
Marilys BIRAC, Conseillère	X		
Valérie BOISSELIER, Conseillère	X		Arrivée à 19h36
Nathalie CARRASSET, Conseillère	X		
Bernard TANNOUS, Conseiller		X	
Stéphane SPELEERS, Conseiller		X	
Stéphanie JADOT, Conseillère		X	Damien ROCHET
Damien ROCHET, Conseiller	X		
Romain LAMY, Conseiller		X	

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte

ORDRE DU JOUR :

Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente

I. DELIBERATIONS

1. Adhésion à un groupement de commande avec la CdC du Sud Gironde (maîtrise d'œuvre de travaux de voirie, travaux de voirie, contrôles de jeux extérieurs, contrôles électriques, contrôles incendie, achat de matériel informatique)
2. Répartition du produit de la taxe d'aménagement entre la Cdc du Sud gironde et ses communes
3. Création au tableau des effectifs d'un poste d'adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe à temps complet
4. Renouvellement contrat assurance CNP
5. Demande d'acquisition d'une concession funéraire
6. Proposition de participation aux frais de fonctionnement du RASED (proposition de convention de répartition intercommunale avec la commune de Langon)
7. Motion en faveur de la viticulture
8. Participation au projet d'école – Réalisation d'une fresque

II. QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS

1. Sobriété énergétique
2. Présentation des dossiers en cours par les adjoints
3. VNF : dépôt de deux requêtes d'appel déposées auprès de la Cour Administrative d'appel pour les litiges 2020 et 2021
4. Informations

Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente

VOTE : Pour 07 Contre 00 Abstention 01

19H36 arrivée de Valérie BOISSELIER

19H40 arrivée d'Antoine ROQUE

I. DELIBERATIONS

1. **Adhésion à un groupement de commande avec la CdC du Sud Gironde (Maîtrise d'œuvre de travaux de voirie, travaux de voirie, contrôles de jeux extérieurs, contrôles électriques, contrôles incendie, achat de matériel informatique)**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'en séance du 14 Novembre dernier, le Conseil communautaire a décidé de créer un groupement de commande entre la Cdc, le CIAS et les communes volontaires pour effectuer conjointement différentes commandes : maîtrise d'œuvre de travaux de voirie, travaux de voirie, contrôles de jeux extérieurs, contrôles électriques, contrôles incendies, achat de matériel informatique.

En effet, dans un contexte d'augmentation des coûts, il semble pertinent de regrouper les acheteurs publics pour effectuer certains achats et ainsi réaliser des économies d'échelle. En outre, au regard de leur objet, le regroupement peut apporter de la cohérence à l'échelle du territoire.

Dans ce contexte, conformément à l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23/07/2015, il est proposé de constituer un groupement de commande entre la Communauté de Communes, le CIAS et les communes membres de la CDC qui le souhaitent.

Valérie Boisselier demande si en adhérant au groupement de commande, est ce que la commune aura de meilleur tarif et est-ce que l'on doit payer pour cette adhésion ?

M. le Maire répond que l'on ne connaît pas les tarifs tant que le groupement n'a pas fait le marché correspondant et il n'y a pas de frais à engager pour l'adhésion au groupement de commande.

Nicole Chanfreau demande quelle sera la durée de l'engagement.

M. le Maire répond : pour la durée du mandat.

Valérie Boisselier demande si par exemple pour des travaux de voirie, la commune aura la possibilité de faire appel à un autre prestataire ? Est-ce que c'est la Cdc qui décide ?

M. le Maire répond qu'il faut désigner deux représentants, un titulaire et un suppléant pour représenter la commune au sein de la commission d'appel d'offres du groupement.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de notre commune d'adhérer à ce groupement de commande pour ses besoins propres,

Considérant que la demande a été faite à la CdC du Sud Gironde de bien vouloir assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Vu le projet de convention constitutive du groupement joint à la présente délibération,

Après ces explications et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ADHERER** au groupement de commande
- **D'APPROUVER** que le rôle de coordonnateur du groupement soit assuré par la CdC du Sud Gironde
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement
- **DE DESIGNER**, parmi les membres de la commission d'appel d'offres de la commune :
 - Mme Florence BERRY en tant que représentant titulaire de la CdC au sein de la commission d'appel d'offres du groupement
 - Mme Marylis BIRAC en tant que représentant suppléant de la CdC au sein de la commission d'appel d'offres du groupement
- **D'AUTORISER** M. le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

VOTE : Pour 10 Contre 00 Abstention 00

2. Répartition du produit de la taxe d'aménagement entre la Cdc et ses communes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la taxe d'aménagement concerne les opérations de construction, reconstruction et agrandissement d'un bâtiment, les installations ou aménagements de toute nature, nécessitant l'obtention d'une des autorisations d'urbanisme suivantes : permis de construire, permis d'aménager, autorisation préalable.

La taxe d'aménagement est due pour toute création de surface de plancher close et couverte dont la superficie est supérieure à 5 m² et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 mètre, y compris les combles et les caves. Jusqu'alors facultatif, le partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal devient obligatoire tel que prévu à l'article 109 de la loi de finances pour 2022. Cet article 109 indique en effet que « si la taxe d'aménagement est perçue par les communes membres, un reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement à l'EPCI est obligatoire (compte tenu de la charge des équipements publics relevant de leurs compétences) ». Les seules charges d'équipement à la charge de la CDC du Sud Gironde et donc concernées par cette loi sont les zones d'activités intercommunales qui comportent de la voirie communautaire. Celles-ci sont situées sur les communes de Langon, Toulonne, Fargues, Mazères et Villandraut. Ces communes ayant institué un taux de taxe d'aménagement, elles doivent donc, avec la communauté de communes, par délibérations concordantes, définir les modalités de reversement de taxe d'aménagement communale à l'intercommunalité. Les autres communes membres de l'intercommunalité voteront un reversement nul.

Cette disposition est d'application immédiate à partir du 1^{er} janvier 2022.

Valérie Boisselier demande si cela concerne le bâti sur la commune.

M. le Maire répond que le reversement est prévu pour les zones d'activités intercommunales, la commune de Saint Pierre de Mons n'est pas concernée.

Après discussion entre l'ensemble des parties concernées,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 109 de la loi de finances pour 2022,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter les principes de reversement suivant de

la taxe d'aménagement :

- Pour les zones d'activité aménagées par la CdC (parc d'activité du Pays de Langon à Mazères, zone d'activités des 3 Cirons à Villandraut et à l'avenir nouvelles zones d'activités ou extensions de zones d'activité) : reversement à la CdC de 80% de la taxe d'aménagement perçue par la commune sur le secteur concerné (parcelles directement desservies par la voirie communautaire).
- Pour les zones d'activités aménagées par les communes et transférées à la CdC (zones d'activités de Dumès, de la Châtaigneraie et Léon Jouhaux à Langon, zone d'activité Jean Blanc à Toulence, zone d'activité de Coussères à Fargues) : pas de reversement
- La voie communautaire d'accès à la déchèterie de Préchac n'est pas suffisamment significative pour justifier un reversement de taxe d'aménagement à la CdC.

La commune de Saint-Pierre-de-Mons n'ayant pas de ZA aménagée ou transférée par la Communauté de Communes, le taux de reversement de TA est fixé à 0%.

Il est proposé que cette répartition soit calculée à partir des impositions nouvelles au 1^{er} janvier 2022.

Après ces explications et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** à signer la convention dont le projet est annexé à la présente délibération, et les éventuels avenants, fixant les modalités de reversement avec chaque commune concernée et ayant délibéré de manière concordante,
- **D'AUTORISER** à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Pour 10 Contre 00 Abstention 00

3. **Création au tableau des effectifs d'un poste d'adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe à temps complet**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L. 313-1 et L. 332-14

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriales ;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale (2) ;

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté n° 2022-83 du 29 novembre 2022 établissant le tableau annuel d'avancement de grade pour l'année 2022

Après ces explications et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE CREER** au tableau des effectifs de la commune un poste d'adjoint technique principal

1^{ère} classe à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;

- **DE CREER** le poste à compter du 30 Décembre 2022 ;
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget de la commune ;

VOTE : Pour 10 Contre 00 Abstention 00

4. Renouvellement contrat CNP

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune a demandé une proposition d'assurance à CNP Assurances, pour la couverture des risques incapacités du personnel.

La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion.

Le texte de cette proposition est soumis aux conseillers auxquels il est demandé de souscrire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- **DE SOUSCRIRE** au contrat d'assurance du personnel proposé par CNP Assurances pour une durée d'une année ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce contrat.

VOTE : Pour 10 Contre 00 Abstention 00

5. Demande d'acquisition d'une concession funéraire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que M. et Mme Jean Claude MOULUT actuellement domiciliés sur BORDEAUX souhaitent acheter une concession funéraire au sein du cimetière.

Leur démarche s'inscrit dans le cadre d'un regroupement familial. En effet, M. et Mme MOULOUT souhaitent s'installer sur la commune pour se rapprocher de la résidence de M. Jacques GOYON et Mme Maïté LABROUSSE dont ils sont apparentés. Ils anticipent leur demande d'acquisition de concession afin que leurs enfants soient dégagés de toutes démarches administratives.

Monsieur le Maire précise qu'il y a des emplacements disponibles pour pouvoir y répondre favorablement.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur cette demande d'acquisition de concession funéraire faite par M. et Mme MOULUT

Après ces explications et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE REpondre FAVORABLEMENT** à la demande d'acquisition d'une concession funéraire de M. et Mme MOULUT Jean-Claude
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

VOTE : Pour 10 Contre 00 Abstention 00

6. Proposition de participation aux frais de fonctionnement du RASED (proposition de convention de répartition intercommunale avec la commune de Langon)

Monsieur le Maire rappelle le courrier de la Mairie de Langon concernant une demande de participation aux frais de fonctionnement du RASED.

La Ville de Langon finance les charges de fonctionnement du Réseau d'Aides aux Elèves en Difficulté (RASED). Des locaux équipés de lignes téléphoniques, internet, photocopieur, ordinateurs et logiciels spécifiques ainsi que du matériel pédagogique adapté sont mis à disposition. Le réseau d'aides, implanté sur la commune de Langon, bénéficie à 6 communes de la circonscription dont Saint Pierre de Mons.

Aussi, la Ville de Langon nous propose une convention qui engage la commune de Saint Pierre de Mons à verser chaque année le montant relatif à sa participation en fonction de l'effectif de notre école publique connu à la rentrée scolaire.

Le Conseil Municipal de Langon a donc fixé par délibération le montant de la participation à 4,28€ par élève pour l'année 2022, soit une participation de 517,88€ pour un effectif de 121 élèves pour la rentrée de septembre 2021. Ce montant sera actualisé chaque année.

Nathalie Carrasset précise que cette structure qui emploie des psychologues est financée par l'Académie. Elle s'étonne que ces frais ne soient pas pris en charge par l'Education Nationale.

M. le Maire répond que ce sont les frais de fonctionnement. Le montant correspond aux frais de fonctionnement liés à ce service du CA2020 divisés par le nombre d'enfants de la commune.

Florence Berry demande si ce ne serait pas plus logique de participer à hauteur de l'utilisation du service (nombre d'enfants suivis).

Nicole Chanfreau répond que des élèves de la commune utilisent le RASED, mais il y a plus de demandes que de places.

Nathalie Carrasset demande pourquoi il n'y a que 6 communes concernées par cette convention.

M. le Maire répond que cette structure existe également sur Toulence, Barsac.

Après ces explications et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la convention annexée à la présente ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Ville de Langon annexée à la présente délibération.
- **D'INSCRIRE** les crédits au budget communal

VOTE : Pour 10 Contre 00 Abstention 00

M. le Maire rappelle le courrier de la mairie de Langon concernant la participation pour des frais de scolarité pour 2 familles. Il précise que les familles ne sont pas venues en mairie. Il n'y a pas eu d'accord et la commune a la capacité de les accueillir. La commune de Saint Pierre de Mons a accueilli des enfants hors commune mais après accord de Langon.

Nicole Chanfreau précise que l'on n'accepte pas les enfants hors commune sauf si les parents travaillent sur la commune.

7. Motion en faveur de la viticulture

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la motion de soutien à la viticulture adressée par la Fédération des Grands Vins de Bordeaux et laisse la parole à Damien Rochet.

Lecture de la motion faite au Conseil municipal par Damien Rochet :

Soutenons la culture de la vigne et du vin en France et dans nos territoires

La vigne et le vin sont indissociables de la culture et de l'histoire de notre pays.

Depuis des siècles, le travail des vignerons façonne notre terre et sculpte nos paysages. Notre patrimoine tout entier, historique, culturel, gastronomique, porte l'empreinte de la viticulture, que le monde entier souhaite découvrir. Qu'ils soient anciens ou plus récents, nos terroirs font la fierté de nos territoires.

Au cœur de l'économie de notre pays, la vigne et le vin sont pourvoyeurs de plus de 500 000 emplois directs et indirects, dont plus de 25 000 en Gironde, des vignerons aux négociants, en passant par les ouvriers agricoles, les pépiniéristes, les cavistes, les œnologues ou encore les sommeliers.

Face aux aléas climatiques, aux tensions internationales, aux évolutions sociétales et environnementales... la résilience et la détermination des femmes et des hommes du vin qui font face à ces défis forcent notre admiration.

Pourtant la tentation est grande pour certains de réduire le vin à l'alcool qu'il contient, de le rendre responsable de tant de maux, de le désigner comme le nouveau péril pour la santé publique et en conséquence d'inciter à l'abstinence. Une vision radicale qui est aussi un projet mortifère pour la vigne et le vin, pour la culture qui nous lie.

A cette sinistre vision, nous, élus des territoires viticoles, opposons notre conviction, forgée par notre connaissance du monde viticole et des aspirations de nos concitoyens : toujours avec modération, le vin est le symbole du partage et de la convivialité, il est indissociable de notre art de vivre, de notre gastronomie et de notre culture.

Quand certains s'échinent à remettre en cause la place du vin dans notre pays, nous rappelons ce que sont la vigne et le vin pour nos territoires : une richesse, une source de vitalité, notre passé et notre avenir, un joyau qu'il nous faut préserver. Plusieurs de nos vignobles ont vu leurs paysages inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Face aux velléités de certains de prescrire l'abstinence en toutes circonstances, il est aussi indispensable de rappeler que la modération est la pierre angulaire du modèle de consommation responsable que les Français ont adopté dans leur immense majorité, elle participe à la lutte contre les excès.

Ainsi, un « mois sans alcool » ne peut être un projet de santé publique porté par les représentants de l'Etat ; nous respectons l'initiative individuelle de nos concitoyens et des associations, mais nous combattons l'institutionnalisation de ce qui relève de l'injonction de quelques-uns et emporte la stigmatisation de toute une filière.

M. le Maire demande à Damien Rochet ce qu'il en pense.

Damien Rochet répond qu'il a vu que la commune de Langon a adopté cette motion. Pour l'instant, les Graves ne sont pas trop impactés, par contre, Rive Droite cela devient compliqué. Les ventes baissent partout.

Antoine Roque demande si c'est un soutien à la viticulture.

Marylise Birac demande si cette motion c'est pour soutenir le monde viticole et la santé publique.

Antoine Roque précise qu'il y a une évolution des pratiques des traitements.

M. Le Maire précise que cette lettre a été reçue par tous les maires.

Christine Roncalli dit qu'elle ne comprend pas, les viticulteurs ne sont pas pires que ceux qui font de la bière.

M. le Maire précise également que l'Entre Deux mers est en difficulté.

Plusieurs facteurs à cela :

- une baisse de la consommation moyenne (de 120 L/an à 50 L/an). Autrefois, on buvait du vin à chaque repas.

- surproduction, aujourd'hui en Gironde on produit 5 millions d'hecto et on en commercialise 4 avec un prix du tonneau de 900L à 700€.

M. le Maire informe qu'il a assisté à une réunion à Pian sur Garonne. Il y avait des viticulteurs en situation difficile au bord du suicide. 1500 hectares de vignes sont à l'abandon ce qui provoque des problèmes sanitaires pour les vignes autour.

Damien Rochet informe qu'une manifestation est prévue à Bordeaux le 6 décembre prochain.

Marylis Birac précise qu'on ne peut pas tout mettre sur la santé publique, il y a déjà le mois sans tabac. Cette motion soutient le monde viticole.

Antoine Roque précise également que les problèmes d'aujourd'hui ne sont pas nouveaux. En effet, il y a 10-12 ans une campagne d'arrachage avait déjà été mise en place.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se recentrer pour délibérer.

Nathalie Carrasset demande si on accepte tout ou rien, surtout si on a le choix entre une position intermédiaire : soutenir les viticulteurs et ne pas être contre le « mois sans alcool ».

Antoine Roque répond que sur le principe, il faut soutenir la viticulture.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour adopter la motion telle que présentée ci-dessus et

- **DE RECONNAITRE** le caractère essentiel de la culture de la vigne et du vin dans la vitalité et l'identité de notre territoire ;
- **DE RECONNAITRE** le rôle des hommes et des femmes de la vigne et du vin dans la perpétuation de l'art de vivre à la française, empreint de partage et de convivialité, mais aussi de responsabilité ;
- **D'APPORTER** leur entier soutien aux acteurs du secteur vitivinicole en cette période de vents contraires ;
- **D'APPELER** le Président de la République et l'ensemble des acteurs politiques du pays, à ne pas soutenir des initiatives stigmatisantes à l'encontre des femmes et des hommes de la vigne et du vin, mais à engager un véritable projet de soutien de la filière vitivinicole, à travers une politique ambitieuse et équilibrée.

VOTE : Pour 05 Contre 00 Abstention 05

8. Participation au projet d'école – Réalisation d'une fresque

Nicole Chanfreau rappelle au Conseil municipal le projet d'école concernant la réalisation d'une fresque. Le montant de cette prestation s'élève à 3 395€.

Nicole Chanfreau précise que l'ACPE participera à hauteur de 1000€, la coopérative scolaire pour un montant de 1200€. Elle informe que la commune est sollicitée pour un montant de 1200€.

Après ces explications, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** que la commune participera financièrement à hauteur de 1200€ au projet d'école pour la réalisation d'une fresque.

VOTE : Pour 09 Contre 00 Abstention 01

M. le Maire précise que l'association l'Hameçon Langonnais est venu déposer un chèque de 100€ pour l'ACPE.

II. QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS

- Sobriété énergétique :

Présentation par Damien Rochet du bilan énergétique 2021 établi par le SDEEG

La répartition des dépenses énergétiques est la suivante :

- 95 % bâtiments
- 5 % éclairage public : la route communale est au forfait et dans les lotissements c'est un comptage avec extinction entre 22h et 6h00

Les bâtiments les plus consommateurs sont :

- 1 - l'école (grosse consommation de gaz)
- 2 - la Maison des Associations
- 3 - la Salle des Amis Réunis
- 4 - la mairie

Le décret tertiaire porte sur des bâtiments de plus de 1000m² avec comme objectif de baisser la consommation de 40 % en 2030 et de 50% en 2040.

Aujourd'hui, la commune de Saint Pierre de Mons a réalisé une économie de 35 % (changement des ampoules par des LED, modification des horaires pour l'éclairage public dans les lotissements..).

Nathalie Carrasset informe avoir vu un reportage à la télévision sur une application pour que les administrés puissent allumer le luminaire devant chez eux.

Damien Rochet précise que l'on pourrait prévoir l'installation d'horloges dans le poste mairie pour réduire l'éclairage de la place et des relais sur les points lumineux isolés avec remplacement des ampoules par des LED. Il va également recevoir un fournisseur pour étudier les points isolés d'éclairage public.

Valérie Boisselier demande si cela permettra de faire des économies.

M. le Maire précise que l'éclairage public est facturé au forfait.

Damien Rochet indique que ce type de contrat est amené à disparaître, des améliorations sont possibles sur l'éclairage public et à l'école.

Nicole Chanfreau précise qu'à l'école, il fait entre 20 et 25° dans les classes. L'entreprise Hervé Thermique est venue régler (ça fonctionne en bas mais il fait trop chaud en haut). Nicole Chanfreau a demandé aux agents de faire des relevés dans chaque classe pour pouvoir régler les thermostats.

Valérie Boisselier remarque que le problème du chauffage n'a toujours pas été résolu.

Damien Rochet précise que le SDEEG a une clé de répartition pour pouvoir connaître la consommation par bâtiment.

Antoine Roque demande si une étude pour la pose de panneaux solaires ne pourrait être envisagée en autoconsommation.

Nicole Chanfreau demande qui pourrait nous aider à faire une analyse des coûts liés à l'électricité et au gaz (l'école est le plus gros poste de consommation énergétique).

Damien Rochet indique que la commune a signé une convention avec le SDEEG pour nous aider dans cette analyse.

M. le Maire précise qu'il faut sensibiliser le personnel et les enseignants (préparer des affiches à mettre sur les portes, voir avec l'entreprise Hervé Thermique pour réguler le chauffage).

- Présentation des dossiers en cours par les adjoints

Nicole CHANFREAU :

- Compte rendu du Conseil d'école
 - Modification du règlement intérieur sur l'absentéisme et sur le rappel à la loi sur le respect adulte/enfant. Tout le monde a voté pour.

- Exercice PPMS
- Problème chauffage : Intervention du technicien
- Plainte des parents sur le fait qu'il n'y ait que de l'eau froide pour le lavage des mains des enfants
- Budgets municipaux- détail dépenses prises en charge par la commune
- Effectif aujourd'hui : 130 enfants
- Projets de classes : Vernissage des panneaux, spectacle musical aux Carmes, séance sécurité routière, projet réalisation d'une fresque
- L'accueil périscolaire : Augmentation de la pause méridienne – retour positif les enfants ont plus de temps pour prendre leur repas
- Questions diverses :
 - Absence d'un enseignant (répartition des enfants dans les classes)
 - Demande de parents pour la mise en place d'une aide au devoir (le lundi, il y a une animatrice qui peut les aider, maintenant, elle le propose le jeudi)
Valérie Boisselier précise qu'il y a quelques années, l'aide aux devoirs avait été mis en place avec maîtresse Emilie.
 - Florence Berry demande s'il y aura un service civique aux écoles ?
Nicole Chanfreau répond que l'école va accueillir deux services civiques, elle précise avoir demandé s'il pourrait y avoir un temps détaché pour l'aide aux devoirs.
 - Justificatifs des absences – création d'avois : problème, ils n'apparaissent pas sur l'espace famille
 - Propreté des toilettes : quelques enfants se plaignent. En réponse : modification des lavabos, réflexion sur l'hygiène des toilettes surtout du côté des garçons (pas d'abattant, ils vont être remis et des motifs vont être collés dans la cuvette).
 - Période de fortes chaleurs, qu'est ce qui peut être mis en place par la commune ?
Mise à disposition de deux salles climatisées (la salle des associations et la salle des amis réunis).
 - M. le Maire est intervenu pour souligner qu'un service minimum a été mis en place lors de la dernière grève quand cela est possible (tout le personnel n'est pas gréviste).
Nicole Chanfreau précise que la commune n'a pas d'obligation sur la garderie. Le service minimum doit être mis en place si 25 % des enseignants sont grévistes. Si l'ensemble du personnel est gréviste : les services seront fermés. Sinon, si on peut, le service minimum sera mis en place.
M. le Maire précise qu'il s'interdit de faire garder les enfants à des personnes dont on ne connaît pas la moralité.
Valérie Boisselier demande si on peut afficher le fait qu'il y ait un service minimum.
Nicole Chanfreau précise qu'un mail a été transmis aux familles via parascol.

Florence BERRY :

- Dossier MDPH
- 2 PACS
- Etablissement des états des lieux
Antoine Roque demande des nouvelles de notre locataire à Bruhaut.
Florence Berry répond que tout va bien.
M. le Maire précise qu'il est content que la commune ait pu l'aider.
- Nathalie Carrasset demande à Florence s'il y a quelque chose de prévu en fin d'année pour les aînés.
Florence Berry répond qu'elle n'a pas eu le temps, mais qu'un repas aura lieu en début d'année.

Antoine ROQUE :

➤ Nature propre

Les panneaux nature propre vont être mis en place.

Pour la journée nature propre, participation d'une trentaine de personnes avec beaucoup d'enfants et de nouveaux arrivants. La démarche est bien suivie et certains ont proposé de bloquer deux dates sur 2023.

M. le Maire ajoute qu'une vidéo a été réalisée et a été mise en ligne sur le site.

Nathalie Carrasset précise que l'intérêt de ces journées est de se déplacer sur l'ensemble de la commune.

Antoine Roque précise qu'ils passent sur les axes principaux de la commune. L'épareuse avait été passée avant la journée nature propre.

Valérie Boisselier informe avoir trouvé des plaques de plâtre avec le nom de l'entreprise.

Marylise Birac précise que dans une commune, le maire accompagné des services techniques a trouvé le nom du propriétaire du dépôt sauvage et qu'ils ont tout redéposé chez la personne.

Nicole Chanfreau demande quand est ce que les panneaux vont être posés.

Antoine Roque répond qu'ils seront posés par les services municipaux.

- VNF : dépôts de deux requêtes d'appel déposées auprès de la Cour Administrative d'appel les litiges 2020 et 2021.

M. le Maire informe le conseil que le Tribunal de Bordeaux a condamné VNF à verser 1500€ à la commune. Suite à la modification d'une eau agricole en eau publique, le Tribunal a donné raison à la commune pour 2019 mais pas pour 2020 et 2021. Après avoir échangé avec l'avocate, la commune fait appel de la décision pour 2020 et 2021. En effet, est-ce qu'il existe un texte qui dit que si c'est une collectivité, c'est de l'eau publique, si c'est une ASA, c'est de l'eau agricole.

- Devis : Vidéo projecteur et écran (Salle des Amis Réunis)

Valérie Boisselier demande quand aura lieu l'inauguration de la salle.

M. le Maire répond qu'elle sera faite en même temps que les vœux, le 6 janvier à 19h00.

M. le Maire informe le conseil qu'il a fait faire un devis pour un vidéo projecteur et un écran qui s'élève à environ 3 500€.

Devis : Choix des arbres (cours de l'école et City Stade)

Antoine Roque informe le conseil qu'il a reçu 3 entreprises mais qu'ils ne proposent que des arbres qu'ils ont en stock.

M. le Maire présente un devis d'IDVERE, c'est la même entreprise qui a effectué les travaux sur la place. M. le Maire informe qu'il s'était rapproché de M. Birac de Toulonne, mais il ne pourra pas produire de devis.

IDVERDE propose donc des arbres de diamètre 20-25 (tilleul sans fruit et frêne). Le pépiniériste conseille le tilleul.

Valérie Boisselier demande pourquoi les érables sont déconseillés, car le pépiniériste qu'elle a rencontré proposait l'érable et le murier platane.

Il est proposé au conseil d'implanter deux arbres dans chaque cour (un tilleul et un platane).

Au city stade, Antoine Roque propose d'en mettre deux également.

Nathalie Carrasset demande de faire attention par rapport à l'implantation et à l'accès PMR au city.

- Informations :
 - Accord de la commune de Fargues pour la location de l'enrouleur arroseur du Stade à 200€ par an
 - Gym Volontaire : remerciements pour la subvention 2022
 - Attribution des dotations liées au fonds départemental de péréquation de la taxe professionnel et au fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement
 - Académie de Bordeaux : Réponse au courrier adressé fin octobre par la commune de Toulence et Saint Pierre de Mons pour demander des moyens supplémentaires pour l'accueil des enfants des gens du voyage
 - Acte administratif transfert de propriété entre la CDC et la commune pour le terrain à l'Aubarède
 - Passage du tour de France le 07/07/2023
 - Courrier de remerciements suite au décès de M. Antoine

- Questions diverses :
 - Valérie Boisselier questionne par rapport à la coupure d'eau de 17h00 à 21h00 qui doit avoir lieu demain.
M. le Maire répond que cette intervention avait déjà été programmée mais qu'elle avait été reportée. Cet horaire a été fixé en fonction du centre de dialyses.
Christine Roncalli demande quand est ce que la commune aura les bacs du SICTOM.
M. le Maire répond que la commune sera éligible en 2023.
 - Marylis Birac informe que dans son lotissement, un entrepreneur utilise le parking situé à l'angle de la rue pour stationner ses véhicules. Elle demande à M. le Maire de bien vouloir venir voir sur place.
 - Valérie Boisselier demande si une commission urbanisme est prévue par rapport au projet de construction à Moutard. Elle informe que par rapport au chemin, une clôture a été réalisée et le cheminement est condamné.
M. le Maire répond qu'il a reçu Nexity, que le projet de 29 logements a été revu à la baisse. Le projet ne comportera que 25 logements. Une réunion est prévue début décembre pour présenter l'avant-projet, il y aura Loan Bentejac (directeur développement et attractivité à la Cdc). A ce stade, il n'est pas nécessaire de réunir la commission urbanisme.
Il précise que c'est un projet qui n'est pas communal. Il faut juste s'assurer qu'il respecte le PLU et les règles d'urbanisme.

Séance levée à 22h30.

Le Maire

Le Secrétaire

Les Conseillers Municipaux